



CGC Audit & Conseils

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31/08/2023**

**MJC CHAPONOST
59 rue Etienne Gros**

69630 CHAPONOST

Société d'Expertise Comptable et de Commissaire aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Lyon
www.cgc-conseils.com
Park Avenir – ZAC de Sacuny
147 avenue Marcel Mérieux – 69530 BRIGNAIS
Tél : 04 78 05 46 56 – Télécopie : 04 82 53 48 68– email : cgc@cgc-conseils.com

Présenté par :

**CGC Audit & Conseils
Park avenir
ZAC de Sacuny
avenue marcel mérieux
69530 BRIGNAIS**

Exercice 2023

I - *Rapport Général*

II - *Rapport Spécial*

III - *Etats financiers*

**MJC de CHAPONOST
Association Loi 1901
59 rue Etienne Gros
69 630 CHAPONOST**

**MJC de CHAPONOST
Association Loi 1901
59 rue Etienne Gros
69 630 CHAPONOST**

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 aout 2023**

Présenté par :

**CGC Audit & Conseils
Park avenir
ZAC de Sacuny
avenue marcel mérieux
69530 BRIGNAIS**



MJC de CHAPONOST
Association Loi 1901
59 rue Etienne Gros
69 630 CHAPONOST

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DE 8 mois, CLOS LE 31 AOUT 2023

Mesdames, messieurs

I – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le bureau de votre association, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de l’Association MJC de CHAPONOST relatifs à l’exercice de 8 mois, clos le 31 août 2023, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Il est mentionné dans les éléments des comptes annuels que la subvention de la ville de CHAPONOST est proratisée pour 8/12 à hauteur de 138k€ pour la convention d'objectif et 60k€ pour le CTG. Elle intègre l'augmentation accordée pour 20k€ pour 2023 proratisé à hauteur de 13.3k€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles ont principalement consisté à vérifier la provenance, la comptabilisation et l'utilisation correcte de vos sources de financement.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brignais, le 25 janvier 2024

CGC Audit & Conseils
Fabrice MOLA
Commissaire aux Comptes



BILAN SYNTHETIQUE

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU

Edition du : 01/01/2023 au 31/08/2023

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	(31 771)	24 922
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres	144	144		66	Réserves :		
Immobilisations corporelles	123 982	117 019	6 963	10 042	- Réserve légale		
Immobilisations financières	500		500		- Réserves réglementées		
TOTAL I	124 626	117 163	7 463	10 108	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(24 118)	(56 693)
Marchandises					Subventions d'investissement	1 070	1 693
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	(54 818)	(30 078)
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	113 637	88 120
Clients et comptes rattachés	13 745		13 745	10 914	Dettes		
Autres	29 980		29 980	23 084	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	90 178		90 178	10 000	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	113 827		113 827	304 267	Fournisseurs et comptes rattachés	24 782	9 613
Caisse	2 085		2 085	1 224	Autres	79 971	70 502
TOTAL II	249 815		249 815	349 489	TOTAL III	104 753	80 115
Charges constatées d'avance (III)	8 903		8 903	1 376	Produits constatés d'avance (IV)	102 609	222 816
TOTAL GENERAL (I+II+III)	383 344	117 163	266 182	360 973	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	266 182	360 973



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU

Edition du : 01/01/2023 au 31/08/2023

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	10 504	8 978	Ventes de marchandises	12 818	12 468
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	323 151	469 434
Achats d'approvisionnement	19 830	23 571	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	105 598	162 671	Subventions d'exploitation	238 047	328 747
Impôts, taxes et versements assimilés	16 072	20 400	Autres produits	28 827	47 353
Rémunération du personnel	361 001	544 595	Produits financiers	1 598	1 055
Charges sociales	90 300	146 587			
Dotations aux amortissements	3 873	6 304			
Dotations aux provisions	25 518	21 500			
Autres charges	1 840	3 970			
Charges financières					
TOTAL (I)	634 535	938 576	TOTAL (I)	604 442	859 056
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	2 554	1 595	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	8 529	24 421
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	637 089	940 170	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	612 971	883 477
BENEFICE OU PERTE	(24 118)	(56 693)			
TOTAL GENERAL	612 971	883 477	TOTAL GENERAL	612 971	883 477



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 6 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

IMMOBILISATIONS PAR COMPTE

Tous les comptes

Date de calcul : 31/08/2023

Compte : (205000) LOGICIEL

Code - Libellé

Code - Libellé	Localisation	Famille	de mise en s	Valeur à amortir	Taux	Typ	ertissement anté	Dotation	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
(LICENCE MICRO) LICENCE MICROSOFT	MJC siege	LOGICIEL	15/06/2022	144,00 EUR	100,00 L		78,40 EUR	65,60 EUR	144,00 EUR	
Total (205000) LOGICIEL				144,00 EUR			78,40 EUR	65,60 EUR	144,00 EUR	0,00 EUR

Compte : (215100) AGENCEMENT-CONSTRUCTION

(SALLE DU HAUT) SALLE DU HAUT 110393	MJC siege	Agencement	01/09/2016	2281,32 EUR	16,67 L		2281,32 EUR		2281,32 EUR	
(SALLE TH) SALLE DE THEATRE	MJC siege	Agencement	01/09/2016	1873,71 EUR	20,00 L		1873,71 EUR		1873,71 EUR	
(SALLETH) SALLE DE THEATRE ACCUEIL 220597	MJC Espace	Agencement	01/09/2016	2452,21 EUR	25,00 L		2452,21 EUR		2452,21 EUR	
Total (215100) AGENCEMENT-CONSTRUCTION				6607,24 EUR			6607,24 EUR	0,00 EUR	6607,24 EUR	0,00 EUR

Compte : (215400) MATERIEL D'ACTIVITES

(ABRI FAC) ABRI Facile	MJC siege	ABRIS	16/06/2021	1878,37 EUR	20,00 L		579,16 EUR	250,45 EUR	829,61 EUR	1048,76 EUR
(ABRI FEST) ABRI Festif	MJC siege	ABRIS	16/06/2021	2100,72 EUR	20,00 L		647,72 EUR	280,09 EUR	927,81 EUR	1172,91 EUR
(ACCORDE) ACCORDEON HOBNER 2915 060208	MJC siege	SONS	01/09/2016	500,00 EUR	50,00 L		500,00 EUR		500,00 EUR	
(AMPLIFE) AMPLI FENDER RUMBLE 091205	MJC siege	SONS	01/09/2016	359,10 EUR	33,33 L		359,10 EUR		359,10 EUR	
(ASSALIIT) ASSALIT PARAPLUIE 400X300 140408	MJC siege	AUTRES	01/09/2016	970,00 EUR	20,00 L		970,00 EUR		970,00 EUR	
(BABYFOOT) BABY FOOT 010397	MJC Chalet	JEUX	01/09/2016	838,47 EUR	25,00 L		838,47 EUR		838,47 EUR	
(BATT) BATTERIE 211014	MJC siege	BATTERIES	01/09/2016	1394,69 EUR	33,33 L		1394,69 EUR		1394,69 EUR	
(BATTER) BATTERIE + CYMBALES 200509	MJC siege	BATTERIES	01/09/2016	958,00 EUR	50,00 L		958,00 EUR		958,00 EUR	
(CERADEL FOUR) CERADEL FOUR N150	MJC siege	POTERIE	19/04/2018	5918,40 EUR	20,00 L		5563,30 EUR	355,10 EUR	5918,40 EUR	
(CLAVPIAN) CLAVIER DE PIANO 060515	MJC siege	SONS	01/09/2016	651,20 EUR	33,33 L		651,20 EUR		651,20 EUR	
(COFFRE) COFFRE 6 LITRES SIGNIFUE 161111	MJC siege	Agencement	01/09/2016	454,48 EUR	20,00 L		454,48 EUR		454,48 EUR	
(DE...H TENTE) DECATHLON Tente et accessoires	MJC siege	CAMPING	28/05/2021	1350,20 EUR	33,33 L		716,36 EUR	300,05 EUR	1016,41 EUR	333,79 EUR
(ED.LUG) ED.LUGDIVINES-TAMBOURINS 031002	MJC siege	SONS	01/09/2016	184,05 EUR	33,33 L		184,05 EUR		184,05 EUR	
(ENCEINTE) 4 ENCEINTES MULTIPAIRES 151107	MJC siege	SONS	01/09/2016	6049,33 EUR	50,00 L		6049,33 EUR		6049,33 EUR	
(FOURPOT) FOUR Poterie 21192	MJC siege	POTERIE	01/09/2016	3012,20 EUR	25,00 L		3012,20 EUR		3012,20 EUR	
(FRIGO CDISC) REFREGIRATEUR CDISCOUNT	MJC siege	FRIGOCONGE	06/05/2021	409,00 EUR	100,00 L		409,00 EUR		409,00 EUR	
(GRANG) GRANGE MUSIQUE - SYNTHESIEUR	MJC siege	SONS	01/09/2016	1117,75 EUR	33,33 L		1117,75 EUR		1117,75 EUR	
(HARRPE) HARRPE CELTIQUE N°212264 141013	MJC siege	SONS	01/09/2016	2000,00 EUR	20,00 L		2000,00 EUR		2000,00 EUR	
(MATDEMUSIQ) MATERIEL DE MUSIQUE 01092012	MJC siege	SONS	01/09/2016	584,04 EUR	33,33 L		584,04 EUR		584,04 EUR	
(MATMUS) MATERIEL MUSIQUE	MJC siege	SONS	01/09/2016	1703,84 EUR	33,33 L		1703,84 EUR		1703,84 EUR	
(MICROCH) 5 MICRO CHAINES 16/11/07	MJC siege	SONS	01/09/2016	600,00 EUR	50,00 L		600,00 EUR		600,00 EUR	
(NATATION) NATATION SPORTS ET LOISIRS	MJC siege	JEUX	01/09/2016	3155,01 EUR	50,00 L		3155,01 EUR		3155,01 EUR	
(PIANO Oc KAWA) PIANO Occsion KAWAI	MJC siege	PIANOS	08/01/2018	1000,00 EUR	50,00 L		1000,00 EUR		1000,00 EUR	
(PIANO YAM B3E) PIANO YAMAHA B3E	MJC siege	PIANOS	27/10/2017	5131,00 EUR	20,00 L		5131,00 EUR		5131,00 EUR	
(PIANO1) PIANO 010498	MJC siege	PIANOS	01/09/2016	2820,31 EUR	20,00 L		2820,31 EUR		2820,31 EUR	
(piano2) piano2 08102009	MJC siege	PIANOS	01/09/2016	700,00 EUR	50,00 L		700,00 EUR		700,00 EUR	
(PIANOBEL) PIANO BELLECOUR MUSIQUE	MJC siege	PIANOS	01/09/2016	3446,32 EUR	50,00 L		3446,32 EUR		3446,32 EUR	
(PIANOE) PIANO ELECTRIQUE 030412	MJC siege	PIANOS	01/09/2016	539,30 EUR	33,33 L		539,30 EUR		539,30 EUR	
(PIANOSC) PIANO SCHIMMEL 201105	MJC siege	PIANOS	01/09/2016	6040,00 EUR	33,33 L		6040,00 EUR		6040,00 EUR	
(REMORQUE) REMORQUE 300605	MJC siege	AUTRES	01/09/2016	859,00 EUR	20,00 L		859,00 EUR		859,00 EUR	
(SABRE) SABRE ELECT MONTE S2000 230214	MJC siege	AUTRES	01/09/2016	60,35 EUR	33,33 L		60,35 EUR		60,35 EUR	
(SABREESCRIME) SABRE ESCRIME 02102013	MJC siege	AUTRES	01/09/2016	952,86 EUR	33,33 L		952,86 EUR		952,86 EUR	
(THO BATTERIE) THOMANN BATTERIE	MJC siege	BATTERIES	18/05/2021	689,00 EUR	100,00 L		689,00 EUR		689,00 EUR	
(THO PIANO NU2) THOMANN PIANO Numérique 2	MJC siege	PIANOS	25/01/2021	659,00 EUR	33,33 L		424,70 EUR	146,45 EUR	571,15 EUR	87,85 EUR
(THOM PIAN NU1) THOM PIANO Numérique 1	MJC siege	PIANOS	25/01/2021	659,00 EUR	33,33 L		424,70 EUR	146,45 EUR	571,15 EUR	87,85 EUR
(TIREUSEBIERE) TIREUSE à BIERE	MJC siege	MATBUVETTE	11/08/2021	977,10 EUR	33,33 L		506,64 EUR	217,13 EUR	723,77 EUR	253,33 EUR
(TOPOTERIE) TOUR POTERIE 311098	MJC siege	POTERIE	01/09/2016	1233,50 EUR	20,00 L		1233,50 EUR		1233,50 EUR	
(V...OR) VETEMENT ESCRIMES	MJC siege	BATTERIES	22/11/2022	690,19 EUR	33,33 L		24,92 EUR	153,37 EUR	178,29 EUR	511,90 EUR
Total (215400) MATERIEL D'ACTIVITES				62645,78 EUR			57300,30 EUR	1849,09 EUR	59149,39 EUR	3496,39 EUR





IMMOBILISATIONS PAR COMPTE (suite)

Tous les comptes

Date de calcul : 31/08/2023

Compte : (205000) LOGICIEL

Code - Libellé

Code - Libellé	Localisation	Famille	de mise en s	Valeur à amorti	Taux	Typertissement	anté	Dotation	Amort. cumulés	valeur résiduelle
Compte : (215500) MAT. SON ET LUMIERE										
(MATSON) MARERIEL DE SON 140114	MJC siege	SONS	01/09/2016	919,59 EUR	33,33 L	919,59 EUR			919,59 EUR	
(MUSMATER) MATERIEL DE MUSIQUE THOMA	MJC siege	SONS	01/09/2016	2683,15 EUR	50,00 L	2683,15 EUR			2683,15 EUR	
(PLATEURO) PLATEAU EUROPAC 5001X1 M -	MJC siege	AUTRES	01/09/2016	2592,00 EUR	20,00 L	2592,00 EUR			2592,00 EUR	
(SONENS) ENSEMBLE DE SONORISATION	MJC siege	SONS	01/09/2016	355,81 EUR	50,00 L	355,81 EUR			355,81 EUR	
(SONNO) SONNORISATION ET ECLERAGE	MJC siege	LUMIERES	01/09/2016	6492,27 EUR	50,00 L	6492,27 EUR			6492,27 EUR	
Total (215500) MAT. SON ET LUMIERE				13042,82 EUR		13042,82 EUR		0,00 EUR	13042,82 EUR	0,00 EUR
Compte : (218100) INSTALL. ET AMENAG. DIVERS										
(AMENA) AMENAGEMENT CARAVANE	MJC siege	Agencement	01/09/2016	1435,20 EUR	50,00 L	1435,20 EUR			1435,20 EUR	
(MEUBL) MEUBLES BAR	MJC siege	Agencement	01/09/2016	278,85 EUR	33,33 L	278,85 EUR			278,85 EUR	
Total (218100) INSTALL. ET AMENAG. DIVERS				1714,05 EUR		1714,05 EUR		0,00 EUR	1714,05 EUR	0,00 EUR
Compte : (218200) MATERIEL DE TRANSPORT										
(MINIBUS 1) MINIBUS 1 ford de 2011	MJC siege	MINIBUS	01/01/2020	12750,01 EUR	100,00 L	12750,01 EUR			12750,01 EUR	
(MINIBUS 2) MINIBUS 2 Renault trafic 2018	MJC siege	MINIBUS	06/12/2018	7000,00 EUR	33,33 L	7000,00 EUR			7000,00 EUR	
(MINIBUS 3) MINIBUS 3 zampa boxer peugeot 2020	MJC siege	MINIBUS	30/06/2020	5000,00 EUR	33,33 L	4171,30 EUR	828,70 EUR		5000,00 EUR	
Total (218200) MATERIEL DE TRANSPORT				24750,01 EUR		23921,31 EUR	828,70 EUR		24750,01 EUR	0,00 EUR
Compte : (218300) MATERIEL DE BUREAU ET INFO.										
(COFFREFORT) COFFRE FORT180700	MJC siege	AUTRES	01/09/2016	473,42 EUR	25,00 L	473,42 EUR			473,42 EUR	
(EXOM NOTEBOOK) EXOM NOTEBOOK HP 450G5	MJC siege	ORDINATEUR	27/09/2018	5000,00 EUR	50,00 L	5000,00 EUR			5000,00 EUR	
(EXTENSION) EXTENTIONS - UC 1200 MH 120902	MJC siege	Agencement	01/09/2016	735,54 EUR	25,00 L	735,54 EUR			735,54 EUR	
(LPL MARGEUR) LPL MARGEUR 30X40 - LAMPES 191103	MJC siege	AUTRES	01/09/2016	243,46 EUR	25,00 L	243,46 EUR			243,46 EUR	
(NOTEBOOKHP470) NOTEBOOKHP470G8 ordi comptab	MJC siege	ORDINATEUR	15/06/2022	1503,60 EUR	33,33 L	272,88 EUR	334,13 EUR		607,01 EUR	896,59 EUR
(ORDIGAMING) Ordinateur GAMING Asus TUF	MJC Espace	ORDINATEUR	11/01/2023	729,00 EUR	33,33 L		155,25 EUR		155,25 EUR	573,75 EUR
(PCHP) PC HP PAVILLON ELITE ET M 220210	MJC siege	ORDINATEUR	01/09/2016	1728,69 EUR	25,00 L	1728,69 EUR			1728,69 EUR	
(PHOTOCOPI22) PHOTOCOPIEUR IMP MPC 30PPM RECOH	MJC siege	COPIEURS	30/09/2022	2880,00 EUR	33,33 L	242,67 EUR	640,00 EUR		882,67 EUR	1997,33 EUR
(PLANTDRAV) PLAN DE TRAVAIL 311091	MJC siege	MATBUVETTE	01/09/2016	811,99 EUR	100,00 L	811,99 EUR			811,99 EUR	
Total (218300) MATERIEL DE BUREAU ET INFO.				14105,70 EUR		9508,65 EUR	1129,38 EUR		10638,03 EUR	3467,67 EUR
Compte : (218400) MOBILIER										
(JPG SIEGES1) JPG SIEGES Open Color 1 2011	MJC siege	AUTRES	01/01/2020	1116,71 EUR	100,00 L	1116,71 EUR			1116,71 EUR	
Total (218400) MOBILIER				1116,71 EUR		1116,71 EUR	0,00 EUR		1116,71 EUR	0,00 EUR
Total				124126,31 EUR		113289,48 EUR	3872,77 EUR		117162,25 EUR	6964,06 EUR

Subventions d'équipement

	DUREE	Date Acq	Montant	PARTICIP CAF	QUOTE PART SUBV 2023	solde subv 2023
tente camp	3ans	28/05/2021	1350	675	225	92
Abris	5ans	16/06/2021	3979,09	1989,50	397,90	978,20
frigo	1an	06/05/2021	409	204,5	0,00	0,00
			5738,09	2869,00	622,90	1070,20

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

- Une provision d'indemnité de départ à la retraite a été comptabilisée sur l'exercice à hauteur de 25517€.
- Elle a été calculée pour les salariés de plus de 45 ans.
- Le montant de la dotation de rattrapage est de 13547 KE

**MJC de CHAPONOST
Association Loi 1901
59 rue Etienne Gros
69 630 CHAPONOST**

***RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

EXERCICE DU 31/08/2023

**CGC Audit & Conseils
Park avenir
ZAC de Sacuny
avenue marcel mérieux
69530 BRIGNAIS**



MJC de CHAPONOST
Association Loi 1901
59 rue Etienne Gros
69 630 CHAPONOST

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 août 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Subvention de fonctionnement

Dirigeants concernés : Monsieur le Maire Damien COMBET et Monsieur Fabrice DUPLAN ,
représentants la Mairie de CHAPONOST et membre du CA de la MJC de CHAPONOST.

Modalités : Attribution par la Mairie de CHAPONOST d'une subvention de fonctionnement
2023 pour un montant de 204 928€ , d'une subvention de CTG 2023 pour un montant de 78 742
€ et d'une subvention CCAS pour un montant de 8 000 €.

Effets : A la clôture de l'exercice, 198 280 € de subvention municipale ont été constaté en produit
proratisée sur 8 mois d'activité.

Fait à Brignais le 25/1/2024

CGC Audit & Conseils
Fabrice MOLA
Commissaire aux Comptes

